

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Procès verbal de la réunion du 27 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION : Le 19 janvier 2023

Le **vingt-sept janvier deux mille vingt-trois** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 19 janvier 2023

Étaient présents(par ordre alphabétique) : ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – BILLEGA Nicole - CHABANT Évelyne – DEPARDIEU Patrick - LISSANDRE Cédric – PERREAUT François – RICHIN Joël

Excusés: CARNET Laurianne, CHABANT Agnès

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance du 30 novembre 2022
- 3 - Délibération portant sur autorisation d'adhésion du SIAEP de la Rozeille au Syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable:
- 4 - Décision portant sur convention d'autorisation de balisage avec la Com com Marche et Combraille:
- 5 - Désignation d'un correspondant incendie et secours
- 6 - Désignation du délégué à la commission de contrôle des listes électorales
- 7 - Modification des représentants à la communauté de communes Creuse Grand Sud (annule et remplace la délibération n°2020-030 en date du 19 juin 2020)
- 8 - Modification et désignation des délégués aux diverses commissions intercommunales (annule et remplace la délibération n° 2020-039 en date du 18 septembre 2020)
- 9 - Adhésion au service remplacement du Centre de gestion de la Creuse
- 10 - Vente de la parcelle AB 412 dans le bourg
- 11 - Questions diverses

1 - Désignation d'un secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame Nicole BILLEGA, secrétaire de séance

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 30 novembre 2022:

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil du 30 novembre 2022. Il est approuvé à l'unanimité.

3 - Délibération portant sur autorisation d'adhésion du SIAEP de la Rozeille au Syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable:

Madame le Maire donne lecture du courrier et de la délibération n° 2022-35 du SIAEP de la Rozeille acceptant la création d'un syndicat supra de production et d'interconnexion d'eau potable.

Pour rappel, six unités de gestion de l'eau potable, les SIAEP de la Région de Boussac, de la Rozeille, de la Vallée de la Creuse, d'Ahun, du Bassin de Gouzon et la Communauté d'Agglomération de Guéret, sont à l'initiative de cette création.

Madame le Maire demande aux conseil de se prononcer pour autoriser l'adhésion du SIAEP de la Rozeille au syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité des présents émet un avis favorable pour l'adhésion du SIAEP de la Rozeille au syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces utiles à cette délibération.

4 - Décision portant sur convention d'autorisation de balisage avec la Com com Marche et Combraille:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine dans le cadre du développement et la promotion de la pratique de randonnée a identifié en partenariat avec le Conseil Départemental de la Creuse et les clubs cyclistes creusois 11 parcours cyclo-touristes répondant à un cahier des charges départemental (intérêt patrimonial, distance et dénivelé des circuits, etc...). Elle informe que la commune de Saint-Alpinien est concernée par l'itinéraire vélo n° 39 intitulé fromage et noisettes et qu'il est donc nécessaire de signer une convention de balisage avec la Communauté de Communes Marche et Combraille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ladite convention et à signer tout document relatif à l'aboutissement de ce projet, à intervenir.

5 - Désignation d'un correspondant incendie et secours:

- Vu l'article 13 de la loi n° 2021-1520, du 25 novembre 2021, visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et rendant obligatoire la désignation d'un correspondant incendie et secours ;
- Vu le décret n° 2022-1091, du 29 juillet 2022, encadrant les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Il est précisé que la fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Monsieur François PERREAUT propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de le désigner correspondant incendie secours de la commune de Saint-Alpinien et de notifier la présente délibération au représentant de l'État, ainsi qu'à Monsieur le Président du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Creuse.

6 - Désignation du délégué à la commission de contrôle des listes électorales:

Madame le Maire rappelle que Monsieur François PERREAUT a été élu 3^{ème} adjoint au Maire lors de la réunion du 30 novembre 2022. Celui-ci étant délégué à la commission de contrôle des listes électorales et la qualité d'adjoint étant incompatible pour siéger à cette commission, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué au sein du conseil municipal.

Monsieur Cédric LISSANDRE propose sa candidature.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, le désigne à l'unanimité comme délégué à la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saint-Alpinien.

7 - Modification des représentants à la communauté de communes Creuse Grand Sud (annule et remplace la délibération n°2020-030 en date du 19 juin 2020):

Madame le Maire informe que suite à la démission de Monsieur Jean-Luc VERONNET, il est nécessaire de procéder à son remplacement en tant que délégué titulaire à la Com com Creuse Grand Sud.

- La désignation se fait obligatoirement dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Monsieur Joël RICHIN , 1er adjoint au Maire, a fait savoir par courrier qu'il ne souhaitait pas siéger à la communauté de communes Creuse Grand Sud en tant que délégué.

Sont donc désignées:

Déléguée titulaire: Madame CHABANT Évelyne

Déléguée suppléante: Madame BILLEGA Nicole

- Suite au contrôle de légalité, cette délibération est annulée car, contrairement aux informations obtenues dans un premier temps, la loi ne permet plus aux élus désignés obligatoirement en suivant l'ordre du tableau, de refuser de siéger au sein du conseil communautaire.

Sont désignés:

Déléguée titulaire: Madame CHABANT Évelyne

Délégué suppléant: Monsieur RICHIN Joël

8 - Modification et désignation des délégués aux diverses commissions intercommunales (annule et remplace la délibération n° 2020-039 en date du 18 septembre 2020):

Madame le Maire informe que suite à la démission de Monsieur Jean-Luc VERONNET, il est nécessaire de procéder à son remplacement aux diverses commissions.

Le tableau des délégués aux commissions de la communauté de communes Creuse Grand Sud est donc modifié comme suit:

COMMISSION FINANCES-RESSOURCES HUMAINES:

Titulaire: Madame Évelyne CHABANT
Suppléant: Monsieur Cédric LISSANDRE

COMMISSION STATUTS:

Titulaire: Madame Éveline CHABANT
Suppléante: Madame Nicole BILLEGA

COMMISSION PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE:

Titulaire: Madame Laurianne CARNET
Suppléant: Monsieur François PERREAUT

COMMISSION EAU-SPANC:

Titulaire: Monsieur François PERREAUT
Suppléante: Madame Évelyne CHABANT

COMMISSION DECHETS-DEVELOPPEMENT DURABLE:

Titulaire: Monsieur François PERREAUT
Suppléant: Monsieur Bernard ALLOCHON

COMMISSION ECONOMIE- NUMERIQUE:

Titulaire: Madame Évelyne CHABANT
Suppléante: Madame CHABANT Agnès

COMMISSION ACCUEIL-ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE:

Titulaire: Madame Laurianne CARNET
Suppléante: Madame Nicole BILLEGA

COMMISSION CULTURE-SPORTS:

Titulaire: Monsieur Patrick DEPARDIEU
Suppléante: Madame Laurianne CARNET

COMMISSION VOIRIE- BATIMENTS:

Titulaire: Monsieur Bernard ALLOCHON
Suppléant: Monsieur Joël RICHIN

COMMISSION PLUI-HABITAT:

Titulaire: Madame Évelyne CHABANT
Suppléante: Madame Nicole BILLEGA

COMMISSION SANTE:

Titulaire: Monsieur Cédric LISSANDRE
Suppléante: Madame Nicole BILLEGA

COMMISSION TOURISME:

Titulaire: Madame Sylvie BIELLI
Suppléant: Monsieur Cédric LISSANDRE

9 - Adhésion au service remplacement du Centre de gestion de la Creuse:

Madame le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CREUSE, conformément à l'article L 452- 44 du Code Général de la Fonction Publique, a créé un service de remplacement.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents titulaires ou contractuels, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre de Gestion en vue :

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale affiliée en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents en raison :

- ▶ d'un congé annuel,
- ▶ d'un congé maladie,
- ▶ d'un congé de maternité,
- ▶ d'un congé parental,
- ▶ de l'accomplissement du service national,

- soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

- soit de répondre à un besoin de tutorat ou d'expertise technique au sein du service administratif

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention d'affectation dudit agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la CREUSE pour bénéficier de l'intervention d'un agent titulaire ou contractuel du Service de remplacement,

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin, et stipule que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

10 - Vente de la parcelle AB 412 dans le bourg:

Madame le Maire annonce que les éléments en sa possession n'étant pas suffisants pour aborder ce sujet , cette question est retirée de l'ordre du jour.

11 - Questions diverses :

□ *Madame Sylvie BIELLI rappelle que Madame Sophie CATOIR du Conservatoire naturel a été sollicitée par la commune afin d'envisager un programme d'action en faveur des mares et/ou des pêcheries. Suite à deux visites sur la commune, elle a fait parvenir une «notice de gestion» concernant six de nos petits points d'eau qui est très intéressante. Madame Sylvie BIELLI souhaite que ce document soit consultable en Mairie. Accord unanime des élus.*

□ *Madame le Maire indique à ses collègues que comme prévu, suite au départ de Madame Gulkiz DEMIR dans une autre collectivité, afin d'assurer la continuité des services, elle a fait appel au Centre de gestion de la Creuse . A compter du 31 janvier, la commune aura une secrétaire remplaçante, Madame Clémence LEICHT qui fera 12h/hebdomadaires, les mardis de 14h00 à 18h00 et jeudi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 jusqu'à fin février.*

A compter du 27 février, une nouvelle secrétaire, Madame Isabelle PERGET, a été recrutée en CDD , au grade d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (18h00 hebdomadaires).

Étant déjà sur un autre poste à SAINT-MARC A FRONGIER, il y a lieu de revoir les horaires d'ouverture au public de notre Mairie. Madame le Maire fait part de la proposition vue avec Madame Isabelle PERGET et après en avoir discuté

les conseillers décident:

LUNDI: 14h00 – 18h00
MERCREDI: 9h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00 (fermeture au public de 12h00 à 14h00)
VENDREDI: 14h00 - 18h00

Des affichettes seront distribuées à tous les habitants de la commune et un article paraîtra dans le journal «LA MONTAGNE».

Madame le Maire fait part d'un mail du SDEC qu'elle vient de recevoir; dans le cadre de l'accompagnement du Conseil en Energie Partagé (CEP), un bilan énergétique de la commune a été réalisé. Celui-ci sera présenté en Mairie, par Monsieur Sylvain FONTY, le mardi 2 février 2023 à 14h00.

Les élus choisissent la couleur de peinture pour les portails du cimetière (vert bronze) et pour ceux de l'ancien presbytère (blanc comme actuellement) que l'employé communal va refaire prochainement.

Rappel: *La cérémonie de remise de médailles d'honneur Régionale, Départementale et communale à Messieurs Bernard ALLOCHON, Joël RICHIN et Jean-Luc VERONNET a lieu en présence de Monsieur le Sous-Préfet d'Aubusson le samedi 11 février à 18h00 à la Mairie.*

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est close à 22h55.

Nicole BILLEGA
Secrétaire de séance,

Evelyne CHABANT
Présidente de séance,